

Province de Québec  
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 183<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 27 novembre 2018, à 17 h 30, sous la présidence de Mme Nancy Lapointe, vice-présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Sonia de Benedictis Mélicca Lapière Diane Raymond
Messieurs	Xavier Allard Marc-André Ayotte Hugo Beauséjour Marcel Côté Djemissot S. Johns Soifaite Alexandre Galarneau Michel Goudreau Yves Mc Nicoll Mathieu St-Jean Benoît Valiquette

Absences motivées :

Madame	Patricia Rivest
Messieurs	Dominic Leblanc Simon Paquin

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue  Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

### **Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :**

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

D'entrée de jeu elle souhaite la bienvenue à M. Alexandre Galarneau, étudiant en techniques juridiques en provenance du collège constituant de L'Assomption.

Afin de permettre la participation d'un nouveau membre à titre d'administrateur, le conseil d'administration procède à sa nomination dès le début de l'assemblée.

### **183.1 Nomination d'un titulaire de DEC au conseil d'administration :**

Conformément au Règlement no 1 de régie interne, la direction du collège constituant de Joliette soumettra la candidature d'une personne diplômée du secteur technique en provenance du collège pour siéger au conseil d'administration.

Le Règlement de régie interne prévoit au paragraphe 2.02 b) que le conseil d'administration nomme les titulaires du diplôme d'études collégiales conformément au paragraphe d) de l'article 33 de la loi.

*Attendu le principe d'alternance prévu au Règlement de régie interne en ce qui concerne la représentation de certains membres au conseil d'administration;*

*Attendu les démarches réalisées par la direction du collège constituant de Joliette dans le but de soumettre au conseil d'administration la candidature d'une personne diplômée du secteur technique intéressée à siéger au conseil d'administration;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;*

*Sur proposition de Mme Hélène Bailleu dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,*

CARL-181127-01

*« Il est résolu de nommer Monsieur Djemissot S. Johns Soifaitte comme administrateur au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, à titre de titulaire d'un DEC du secteur technique en provenance du collège constituant de Joliette, pour un mandat de deux ans. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **183.2 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de M. Michel Goudreau dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour,*

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

- 183.1 *Nomination d'un titulaire de DEC au conseil d'administration*
- 183.2 *Adoption de l'ordre du jour*
- 183.3 *Adoption du procès-verbal de la 182<sup>e</sup> assemblée du conseil d'administration*
- 183.4 *Suite(s) au procès-verbal*
- 183.5 *Rapport du comité exécutif*
- 183.6 *Parole au public*
- 183.7 *Désignation d'une personne répondante auprès des instances du collège constituant de L'Assomption - Ratification*
- 183.8 *Collège constituant de Joliette :*
  - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
  - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 183.9 *Collège constituant de L'Assomption :*
  - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
  - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 183.10 *Collège constituant de Terrebonne :*
  - *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
  - *Recommandation d'émission de diplômes*
- 183.11 *a) Recrutement d'une nouvelle direction du collège constituant de L'Assomption*  
*b) Création d'un comité pour mandat et sélection d'une nouvelle direction générale*
- 183.12 *Budget d'investissement 2018-2019*
- 183.13 *Rapport financier annuel 2017-2018*
  - a) *Rapport du comité d'audit et résultats de la vérification interne*
  - b) *Résultats financiers*
  - c) *Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 183.14 *Adoption du rapport annuel des activités du CRL pour l'année 2017-2018*
- 183.15 *Adoption du rapport annuel des activités d'INÉDI pour l'année 2017-2018*
- 183.16 *Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'incapacité d'agir*
- 183.17 *Élection au poste de présidence du conseil d'administration*
- 183.18 *Informations :*
  - Rapport de la direction générale*
  - Avis de motion*
- 183.19 *Divers*
- 183.20 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

### **183.3 Adoption du procès-verbal de la 182<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration :**

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette dûment appuyée par Mme Sonia de Benedictis,*

CARL-181127-03

*« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 182<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 25 septembre 2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **183.4 Suite (s) au procès-verbal :**

Le directeur général informe les membres des suivis en lien avec le procès-verbal qui vient d'être adopté. Notamment en ce qui concerne la demande en pourvoi judiciaire. Il rappelle que le 25 septembre 2018 une rencontre avec les présidents des syndicats du personnel enseignant s'est tenue. À cette occasion, les présidents des syndicats ont demandé que les représentants des enseignants ne soient pas exclus de la présentation du pourvoi lors du huis clos si celui-ci avait lieu. L'audition du 25 octobre a été reportée au 8 novembre à la demande du juge qui souhaitait permettre à la partie demanderesse de compléter leur dossier relativement à la demande en irrecevabilité déposée. Le dossier n'ayant pu être complété, l'audition a de nouveau été reportée. L'audition se tiendra finalement le jeudi 6 décembre.

La fusion des syndicats des employés de soutien a été acceptée avec une majorité de 90 %. Il reste à finaliser le protocole d'entente et à procéder à la signature.

Concernant le mandat confié à la direction générale concernant l'analyse de la gouvernance, c'est Madame Céline Durand, consultante en enseignement supérieur qui réalisera cette analyse. Une rencontre s'est tenue avec la présidente du conseil d'établissement de L'Assomption le 4 octobre et les membres ont quant à eux été rencontrés le 12 novembre. Il a été demandé par le conseil d'établissement d'avoir la possibilité de réagir au rapport qui sera présenté par Mme Céline Durand avant que ce dernier soit soumis au conseil d'administration. Une réflexion est en cours afin que l'analyse soit éventuellement étendue aux autres conseils d'établissement.

### **183.5 Rapport du comité exécutif :**

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues le 18 septembre, le 5 octobre, le 10 octobre et le 30 octobre 2018.

### **183.6 Parole au public :**

Sans objet.

**183.7 Désignation d'une personne répondante auprès des instances du collège constituant de L'Assomption :**

Le 20 septembre dernier, M. Alain Lamarre a demandé à être relevé de ses fonctions comme directeur du collège constituant de L'Assomption. Dans le contexte actuel, le comité de direction du collège vaque à la réalisation de son plan de travail et s'occupe de la gestion courante des opérations du collège.

Dans l'exercice de leurs fonctions, le comité pourrait être confronté à des défis de gestion. Afin d'y répondre, le cas échéant, le comité de direction est conseillé par Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette ainsi que par M. Yves Mc Nicoll, directeur du collège constituant de Terrebonne. D'ailleurs, ils seront régulièrement à L'Assomption afin d'appuyer l'équipe de gestion jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction.

Il devenait cependant urgent de désigner une personne répondante auprès des instances du collège constituant. Les membres du comité exécutif ont donc accepté de nommer Mme Hélène Bailleu, membre du CRPC, comme étant provisoirement cette répondante, étant entendu que le conseil d'administration serait appelé à entériner cette décision.

*Attendu l'absence de direction au collège constituant de L'Assomption en raison du départ du titulaire du poste;*

*Attendu l'importance de désigner rapidement une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs dévolus auprès des instances du collège constituant;*

*Attendu que le comité exécutif a donné son aval le 5 octobre dernier à la désignation d'une personne pour exercer ces fonctions, le tout devant être entériné par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire;*

*Sur proposition de Mme Sonia de Benedictis dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CARL-181127-04

*« Il est résolu d'entériner la décision du comité exécutif de désigner Mme Hélène Bailleu pour exercer les responsabilités et pouvoirs normalement exercés par la direction du collège constituant de L'Assomption auprès des instances, et ce, jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **183.8 Collège constituant de Joliette :**

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice du collège constituant de Joliette donne des informations sur les sujets suivants :

- Le conseil d'établissement s'est tenu le 15 novembre dernier.
- Le conseil d'établissement a procédé à l'adoption d'un nouveau programme en informatique en développement et conception d'applications web.
- Une conférence de presse se tiendra le 3 décembre prochain afin de présenter un nouveau profil de sortie en administration publique pour le programme en techniques administratives. Ce projet porteur est en ligne avec le plan stratégique.
- Des activités afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du Cégep à Joliette se tiennent et la plantation d'un chêne blanc devant le Cégep a été faite en octobre.
- La semaine des sciences humaines s'est tenue du 22 au 26 octobre sous le thème « Le sport est plus qu'un jeu ».
- Un concert de musique traditionnelle a remporté un grand succès. Ce concert visait à souligner les 20 ans du programme de musique.
- Les portes ouvertes ont eu lieu le 30 octobre avec un fort achalandage.
- Le projet interordres de « l'École des grands » permet à 20 étudiants du primaire de bénéficier de l'aide de 20 accompagnateurs du cégep pour de l'aide aux devoirs le samedi matin.
- Le 18 novembre s'est tenue la remise des diplômes.
- Un club social pour les employés du collège constituant de Joliette a vu le jour cet automne.

### ***Recommandation d'émission de diplômes :***

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,*

CARL-181127-05

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no JO2018091801. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **183.9 Collège constituant de L'Assomption :**

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

La directrice désignée répondante pour les instances du collège constituant de L'Assomption donne des informations sur les sujets suivants :

- Le conseil d'établissement s'est tenu le 19 novembre.
- Le conseil a procédé à l'adoption d'une grille pour le programme techniques de services financiers et d'assurances. Ils ont profité de l'occasion pour souligner le travail qui a été fait afin de permettre un parcours accéléré pour l'obtention d'un DEC sur une période de 2 ans.
- Il y a également eu la révision de la grille en science de la nature pour remettre le cours d'informatique en cours complémentaire.
- Il y a eu la remise d'une bourse de 2 000 \$ à M. Olivier Thibeault étudiant en sciences de la nature et athlète en ski acrobatique.
- Vente de vêtements Avalanche du 19 au 21 octobre. Un montant représentant 15% du résultat des ventes ira au financement d'activités sportives pour le Cégep.
- Semaine des éveilleurs de conscience sous le thème « Grand angle pour le Québec ».
- Au football, les Triades ont terminé au 2<sup>e</sup> rang de la division 3 RSEQ.
- Remise de bonbons aux enfants du CPE dans le cadre de la fête d'Halloween le 31 octobre.
- Portes ouvertes le 14 novembre dernier.
- Le déploiement du programme en techniques d'intégration multimédia est commencé.

Le directeur général tient à remercier la directrice du collège constituant de Joliette ainsi que le directeur du collège constituant de Terrebonne pour leur accompagnement au collège constituant de L'Assomption. Il souhaite souligner et reconnaître le surcroît de travail accompli par ceux-ci.

***Recommandation d'émission de diplômes :***

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;*

*Sur proposition de M. Xavier Allard dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour,*

CARL-181127-07

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste no CA2018091201. »*

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;*

*Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll dûment appuyée par M. Alexandre Galarneau,*

CARL-180925-07

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom figure en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **183.10 Collège constituant de Terrebonne :**

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***

Le directeur du collège constituant de Terrebonne donne des informations sur les sujets suivants :

- Le conseil d'établissement s'est tenu hier le 26 novembre avec l'adoption d'une nouvelle épreuve synthèse de programme en arts, lettres et communication.
- La politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel sera adoptée au printemps afin de permettre sa mise en œuvre à l'automne 2019.
- Mme Martine Delvaux a donné une conférence le 6 novembre sur le thème de la culture du viol et des relations consensuelles dans le milieu de l'éducation.
- Les portes ouvertes ont eu lieu le 18 octobre.
- Le colloque de la recherche dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire s'est tenu le 25 octobre.
- La semaine de la philosophie s'est tenue du 5 au 9 novembre avec des conférences et des ateliers sous le thème « Mai 1968 ».
- Le ministre Pierre Fitzgibbon est venu rencontrer le comité de direction le 19 novembre.
- La remise de diplômes et de bourses s'est tenue le 23 novembre.
- La médaille du gouverneur général a été remise à une étudiante qui a obtenu la plus haute cote « R » de l'histoire du Cégep à Terrebonne.

### ***Recommandation d'émission de diplômes :***



*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;*

*Sur proposition de M. Marc-André Ayotte dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CARL-181127-08

*« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste no TB2018091301. »*

Adoptée à l'unanimité.

**183.11 a) Recrutement d'une nouvelle direction du collège constituant de L'Assomption :**

Comme suite au départ le 28 septembre dernier de M. Alain Lamarre, à titre de directeur du collège constituant de L'Assomption, il y a donc lieu d'amorcer le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire.

Dans un premier temps, il s'agit pour le conseil d'administration, conformément au paragraphe 4.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation, de constituer le comité de sélection et de décider de l'échéancier de ce comité devant lui faire rapport en lui présentant sa recommandation d'embauche.

La direction générale consultera prochainement le comité de direction, la commission des études ainsi que le conseil d'établissement de L'Assomption sur le mandat et le profil souhaité de la prochaine direction du collège.

Comme suite à ces consultations, un projet d'affichage sera soumis au conseil d'administration lors d'une assemblée extraordinaire à tenir à la fin décembre ou au début de janvier.

Conformément à l'article 66 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le conseil d'établissement ainsi que la commission des études du collège constituant de L'Assomption devront donner leur avis au conseil d'administration sur la personne qui fera l'objet de cette recommandation d'embauche.

Il est proposé que M. Dominic Leblanc, sous réserve de son acceptation, siège sur le comité de sélection à titre de membre du conseil d'administration en provenance du collège constituant de L'Assomption.

*Attendu le départ du directeur du collège constituant de L'Assomption;*

*Attendu l'importance d'amorcer le plus rapidement possible le processus de recrutement d'une nouvelle direction de collège;*

*Attendu que le conseil d'administration souhaite consulter la commission des études et le conseil d'établissement de L'Assomption sur le projet d'affichage et, par la suite, sur le choix de la nouvelle direction du collège;*

*Sur proposition de Mme Sonia de Benedictis dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,*

CARL-181127-09

*« Il est résolu :*

- *de combler le poste de direction du collège constituant de L'Assomption et d'approuver l'échéancier de travail du comité de sélection;*
- *de nommer, comme membres du comité de sélection chargés de recommander un candidat au conseil d'administration, la présidence du conseil d'administration, la présidence du conseil d'établissement de L'Assomption, le directeur général, la direction du collège constituant de Joliette, la direction du collège constituant de Terrebonne, un membre du conseil d'administration en provenance du collège constituant de L'Assomption, la direction des ressources humaines, agira à titre de secrétaire du comité. »*

Adoptée à l'unanimité.

**183.11 b) Création d'un comité pour le mandat et la sélection d'une nouvelle direction générale :**

Le directeur général procède à la lecture d'une lettre destinée aux membres du conseil d'administration, des conseils d'établissement, du personnel cadres et des exécutifs syndicaux.

Comme annoncé à la présidente du conseil d'administration au début de l'année 2018 et réaffirmé auprès du comité de direction à la rentrée cet automne, le directeur général annonce donc son souhait de quitter pour sa retraite le 30 juin 2019. Il aura été à la direction générale du Cégep régional de Lanaudière pendant près de huit ans.

Il profite de la lecture de cette lettre pour faire le bilan des réalisations du Cégep au cours de son mandat et pour exprimer ses remerciements aux membres du conseil d'administration et des conseils d'établissement. Il mentionne la grande compétence et la qualité des gestionnaires en place. Les membres du CRPC notamment qui forment un comité de direction aguerris, solide et très collaborateur. Il en profite également pour transmettre sa reconnaissance envers tout le personnel du Cégep régional de Lanaudière pour leur implication afin de remplir la mission éducative qui leur est confiée.

Le changement d'une direction générale nécessite plusieurs opérations. La première consiste en une définition claire du mandat et du profil souhaités à la lumière des besoins et attentes de nos communautés. La deuxième consiste en un recrutement et une sélection qui permettent d'aller chercher le meilleur ou la meilleure candidate possible. La troisième est celle de la préparation et de l'intégration de la nouvelle direction générale. Ces opérations méritent d'être faites avec attention et professionnalisme, ce d'autant que les défis que nous aurons à relever au cours des prochaines années seront majeurs.

Le processus suivi pour en arriver à la nomination de l'actuel directeur général a été fructueux. Le comité était alors composé de la présidente du conseil d'administration et des trois présidents des conseils d'établissement. Il a permis de prendre en compte globalement des attentes de notre milieu. Il a donné aussi au directeur général toute la légitimité et les informations nécessaires pour qu'il puisse comprendre les enjeux et s'intégrer rapidement. Nous suggérons au conseil d'administration la même composition pour le comité et le même processus.

*Attendu que le directeur général a annoncé son intention de quitter ses fonctions le 30 juin 2019;*

*Attendu l'importance d'amorcer le plus rapidement possible un processus de définition de mandat, de recrutement et de sélection d'une nouvelle direction générale;*

*Attendu que le conseil d'administration doit consulter les trois commissions des études et conseils d'établissement pour la définition du mandat et du profil souhaités, et par la suite pour le choix de la nouvelle direction générale;*

*Sur proposition de Monsieur Xavier Allard dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,*

CARL-181127-10

*« Il est résolu de former un comité composé de M. Benoît Valiquette, président du conseil d'administration, M. Jean-Yves Tremblay, président du conseil d'établissement du collège constituant de Joliette, Mme Patricia Rivest, présidente du conseil d'établissement du collège constituant de L'Assomption et M. Olivier Malo, président du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne, qui aura pour mandat :*

- de recruter une firme qui l'accompagnera dans le processus de consultation et de sélection d'une nouvelle direction générale;*
- de soumettre au conseil d'administration en février 2019 un avant-projet de mandat de la prochaine direction générale;*

- *de consulter les commissions des études et les conseils d'établissement sur un projet de mandat et le profil souhaités de la prochaine direction générale;*
- *de soumettre au conseil d'administration en avril 2019 un projet de mandat et un profil modifiés à la lumière des commentaires et suggestions reçus lors de ces consultations;*
- *de superviser le processus de recrutement qui sera effectué par la firme choisie;*
- *de procéder à la sélection et aux vérifications nécessaires en vue de soumettre à la consultation des commissions des études et des conseils d'établissement une candidature;*
- *de recommander au conseil d'administration, à la lumière des résultats de cette consultation, une candidature pour assumer la prochaine direction générale. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **183.12 Budget d'investissement 2018-2019 :**

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information procède à la présentation du dossier. Il explique que chaque année, le conseil d'administration adopte les montants au printemps et ces derniers sont mis à jour à l'automne.

#### **RENOUVELLEMENT DU PARC MOBILIER (MAOB)**

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté un budget provisoire pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) du Cégep régional de Lanaudière sur la base des montants accordés en 2017-2018. Le budget provisoire présenté à ce moment était de 2 053 720 \$ sur la base de l'allocation 2017-2018 et des sommes non utilisées. Depuis, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) nous a confirmé que l'allocation normalisée pour 2018-2019 est de 2 735 100 \$.

Puisque l'allocation normalisée déposée par le MEES au Conseil du trésor est connue, il y a maintenant lieu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) pour l'année 2018-2019 en tenant compte des montants additionnels.

#### **PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE (PAN – MAOB)**

Aussi, le MEES a accordé une allocation additionnelle de 995 700 \$ pour le Plan d'action numérique. Nous sommes dans l'attente d'informations

additionnelles sur les différents critères et les conditions à respecter dans ce cas.

### **RENOUVELLEMENT MAINTIEN D'ACTIFS DU PARC IMMOBILIER**

En avril dernier, le conseil d'administration a adopté provisoirement le budget du maintien d'actifs du parc immobilier du fonds des investissements 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière, de telle sorte que la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information puisse engager et réaliser un certain nombre de travaux au début de l'exercice financier 2018-2019. Le budget provisoire présenté à ce moment était de 3 767 700 \$ sur la base de l'allocation 2017-2018. Depuis, le MEES nous a confirmé que l'allocation normalisée pour 2018-2019 est de 4 616 600 \$. Le budget révisé 2018-2019, le cas échéant ou le budget 2019-2020 tiendront compte de ce montant additionnel.

*Attendu la résolution CARL-180424-12 à l'effet d'autoriser le budget d'investissement \_ MAOB 2018-2019 sur la base des montants accordés en 2017-2018, soit 1 898 400 \$;*

*Attendu l'allocation normalisée 2018-2019 pour le MAOB du Cégep régional de Lanaudière déposée par le MEES au Conseil du trésor de l'ordre de 2 735 100 \$;*

*Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;*

*Attendu la recommandation du comité exécutif;*

*Sur proposition de M. Michel Goudreau dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,*

CARL-181127-11 *« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le budget d'investissement 2018-2019 – Renouvellement du parc mobilier (MAOB) du Cégep régional de Lanaudière au montant de 2 890 420 \$. »*

Adoptée à l'unanimité.

## **183.13 Rapport financier annuel 2017-2018 :**

### **a) Rapport du comité d'audit**

Le président du comité d'audit interne fait état de la rencontre avec les auditeurs indépendants et des travaux du comité dans le cadre de l'audit externe.

La gestion est saine et conforme. Le rapport ne démontre aucune réserve et les lacunes qui avaient été observées précédemment ont été corrigées. Le

président félicite toute l'équipe qui a travaillé à la préparation des résultats financiers avec les auditeurs.

### **Résultats financiers**

Les membres du conseil d'administration trouveront ci-après l'ensemble des documents qui font suite à l'audit externe et le rapport financier annuel 2017-2018.

Le comité d'audit a examiné chacun de ces documents à la lumière des commentaires qu'il a reçus de la firme d'auditeurs indépendants. Tous ces documents ont également été présentés au comité exécutif du Cégep régional.

La directrice des ressources financières indique que les résultats financiers sont à l'équilibre avec un léger déficit à 105 k\$.

La directrice des ressources financières explique que le remboursement qui devait être fait auprès des enseignants concernant les vacances à la suite de la grève de 2016 sera pris à même le solde de fonds. De plus, en raison d'une surembauche au collège constituant de L'Assomption, on observe un impact sur le solde de fonds.

La directrice des ressources financières ajoute une information concernant les coûts de convention à propos des délais de maladie qui ont été moins longs. Les invalidités constatées sont de l'ordre de 80 % pour des maladies physiques par rapport à 20 % pour des maladies psychologiques. Une réserve plus grande devra être prévue pour les coûts de convention.

La directrice termine en expliquant la répartition des sommes affectées au solde de fonds.

Un membre demande si des discussions se tiennent concernant le modèle d'allocation des ressources de la part du ministère et les informations qui sont transmises par les collèges pour le financement qui sont discordantes dans le temps en raison de l'abandon de certains cours de la part des étudiants et d'autres paramètres estimés.

Le directeur général et la directrice du Collège constituant de Joliette répondent à la question. Des discussions ont lieu régulièrement cependant, il est difficile de définir les paramètres idéaux pour obtenir un modèle optimal. Ils confirment qu'il y a effectivement un impact pour les collèges de procéder à la gestion des sommes en fonctions d'un nombre d'étudiants qui changent en cours de route.

*Attendu le résultat de l'audit 2017-2018 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée par la résolution CARL-180220-10;*

*Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ventilés ainsi*

*que le résultat de l'audit externe au comité d'audit et au comité exécutif pour examen;*

*Attendu la recommandation du comité d'audit et du comité exécutif;*

*Sur proposition de Monsieur Alexandre Galarneau dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CARL-181127-12

*« Il est résolu, pour l'exercice financier 2017-2018, d'adopter les documents suivants :*

- *le rapport financier annuel, incluant les notes aux états financiers;*
- *le rapport des résultats financiers ventilés du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

#### **b) Affectation du solde de fonds**

La directrice des ressources financières présentera le dossier.

*Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;*

*Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;*

*Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituants sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;*

*Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;*

*Attendu le solde de fonds au terme de l'exercice 2017-2018;*

*Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2018-2019;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;*

*Attendu la recommandation du comité exécutif ;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour,*

CARL-181127-13

*« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2018, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2017-2018. »*

Adoptée à l'unanimité.

**183.14 Adoption du rapport annuel des activités du CRL pour l'année 2017-2018 :**

La direction générale déposera la version administrative du rapport annuel 2017-2018.

*Attendu la clause 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui stipule qu'un collège doit faire rapport au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de ses activités pour son exercice financier précédent;*

*Attendu les textes législatifs exigeant la présence de certains éléments de contenu dans le rapport annuel;*

*Sur proposition de Mme Hélène Bailleu dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,*

CARL-181127-14

*« Il est résolu d'adopter la version administrative du rapport annuel 2017-2018 du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.



**183.15 Adoption du rapport annuel des activités d'INÉDI pour l'année 2017-2018 :**

La direction du collège constituant de Terrebonne dépose le rapport annuel 2017-2018 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel INÉDI.

*Attendu l'obligation pour INÉDI de transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, avant le 1er décembre de chaque année, un rapport annuel en lien avec son plan de travail précédent;*

*Attendu les éléments essentiels de contenu devant figurer au rapport annuel;*

*Attendu la recommandation du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne;*

*Sur proposition de M. Michel Goudreau dûment appuyée par M. Alexandre Galarneau,*

CARL-181127-15

*« Il est résolu d'adopter le rapport annuel 2017-2018 d'INÉDI. »*

Adoptée à l'unanimité.

**183.16 Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'incapacité d'agir :**

Le conseil d'administration doit désigner une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Il a été entendu avec les directions de collège constituant que cette désignation se ferait annuellement, en privilégiant le principe d'alternance. En 2018-2019, il revenait à la direction du collège constituant de L'Assomption d'exercer ces fonctions.

Dans le contexte de la vacance actuelle à la direction du collège constituant de L'Assomption, le directeur du collège constituant de Terrebonne devrait être désigné.

*Attendu l'importance de prévoir une suppléance à la direction générale en cas d'incapacité d'agir du directeur général;*

*Attendu le principe d'alternance annuelle entre les directions de collège constituant;*

*Sur proposition de M. Benoît Valiquette dûment appuyée par Mme Sonia de Benedictis,*

CARL-181127-16

*« Il est résolu de désigner M. Yves Mc Nicoll, directeur du collège constituant de Terrebonne, pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, et ce, pour l'année scolaire 2018-2019. »*

Adoptée à l'unanimité.

### **183.17 Élection au poste de présidence du conseil d'administration :**

Conformément à l'article 8.02, paragraphe 4 du *Règlement no 1 de régie interne*, le conseil d'administration doit en cas de vacance au poste de présidence, procéder à l'élection d'un nouveau titulaire lors de la première assemblée qui suit la déclaration de la vacance et ce, pour la durée non écoulée du mandat de la présidence du conseil d'administration.

*Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll dûment appuyée par Mme Sonia de Benedictis,*

CARL-181127-17 « Il est résolu que Mme Nadia Grondin et Mme Elianne Duchesne agissent à titre de présidente et de secrétaire d'élections. »

*Attendu le résultat des élections ;*

*Sur proposition de Mme Nancy Lapointe dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CARL-181127-18 « Il est résolu que le conseil d'administration nomme M. Benoît Valiquette au poste de président(e) du conseil d'administration. »

Adoptée à l'unanimité.

### **183.18 Informations :**

- ***Rapport de la direction générale***

La direction générale dépose son rapport.

- ***Avis de motion***

Lors de l'assemblée du conseil d'administration du 19 février prochain, des modifications devraient être proposées aux Règlements no 4 et 5 et 6.

Cette information tient lieu d'avis de motion.

2313

**183.19 Divers :**

Sans objet.

**183.20 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 19 h 11.

.....  
Président d'assemblée

.....  
Secrétaire de l'assemblée